

Histoire de la filière à La Réunion

Jusqu'au début des années 1980, les œufs de consommation étaient en grande majorité importés. La filière s'est peu à peu structurée, et organisée. La professionnalisation des éleveurs, l'amélioration des techniques d'élevage, et la génétique, ont généré des gains de productivité très importants, permettant à La Réunion de devenir auto-suffisante en œufs de consommation.

En 1995, les éleveurs de poules pondeuses se sont fédérés au sein du Syndicat des Producteurs d'Oeufs de La Réunion (SPOR).

La coopérative OVOCOOP a été créée en 1997 afin d'offrir aux éleveurs un débouché industriel pour la production d'ovoproduits. Cet outil permet d'absorber la production en cas de surproduction, et de répondre à la demande des clients locaux (agroalimentaire, restauration collective) en ovoproduits prêts à l'emploi.

La filière s'est modernisée et adaptée aux différentes mises aux normes qui lui ont été imposées, notamment en matière de bien-être animal. Les surfaces de cages par poule pondeuse sont passées de 450 cm² en 2001, à 550 cm² en 2008, puis à 750 cm² en 2012.

En 2018, la filière a connu deux évolutions importantes :

- la commercialisation et la distribution des ovoproduits, jusqu'alors réalisée par Crête d'Or devenu Evollys, est désormais gérée directement par OVOCOOP
- reprise partielle de l'Abattoir de la Plaine (ex abattoir Blard), offrant un débouché à une partie importante des poules de réforme de la filière

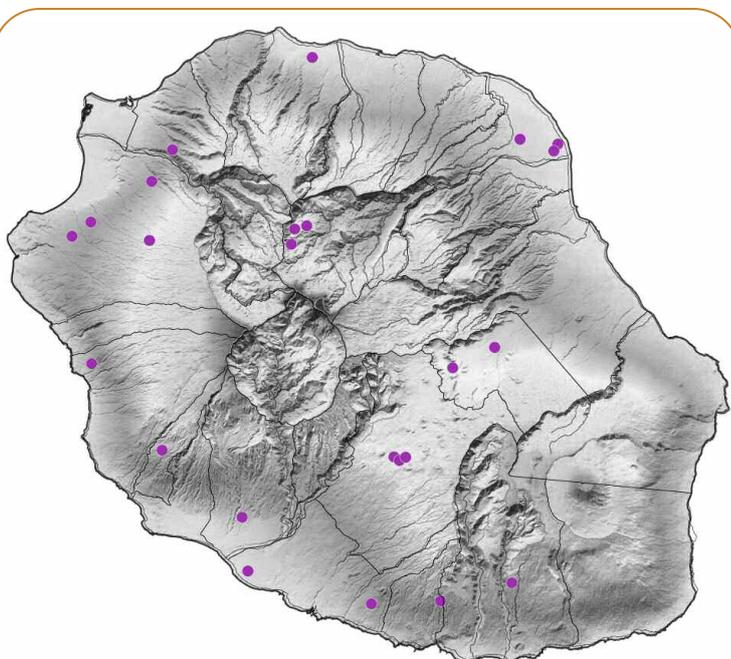
Les acteurs de la filière et sa gouvernance

Les éleveurs de la filière organisée

Une vingtaine d'éleveurs, répartis sur toute l'île, dont 60 % dans les Hauts, sont regroupés au sein du Syndicat des Producteurs d'Oeufs de La Réunion (SPOR). Ils produisent 98 % des œufs produits localement.

Le cheptel est constitué d'environ 400 000 poules pondeuses. Son renouvellement est assuré par l'importation de poussins d'un jour (385 000 poussins importés en 2018), acheminés de métropole (Bretagne) par avion.

Ces poussins de un jour sont placés à leur arrivée dans des bâtiments poussinières, constituant ainsi les poulettes futures pondeuses. Ils sont élevés de l'âge d'un jour jusqu'à 15 à 18 semaines, âge de leur transfert dans des bâtiments de ponte. Chaque élevage assure la production de ses poulettes futures pondeuses. Les poules pondeuses d'œufs de consommation produisent dès l'âge de 20 semaines jusqu'à environ 70 à 80 semaines pour un rendement durant le cycle de ponte de 95% en début de ponte et 85 % en fin de ponte.

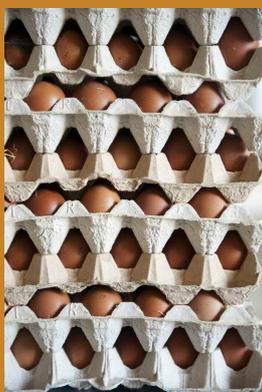


Localisation des élevages de poules pondeuses (source : DAAF)

La taille des élevages est de 2 000 à 200 000 poules. Deux élevages sont franchisés et commercialisent leurs œufs sous les marques Matines et Lustucru. Les autres producteurs commercialisent sous leur propre marque locale. Quelques élevages, représentant entre 15 et 20 000 poules pondeuses se sont orientés vers la production d'œufs biologiques.

Les chiffres de la filière organisée

125,6 Millions
d'œufs produits
en 2018



100%
des besoins du
marché en frais
couvert par la
production locale

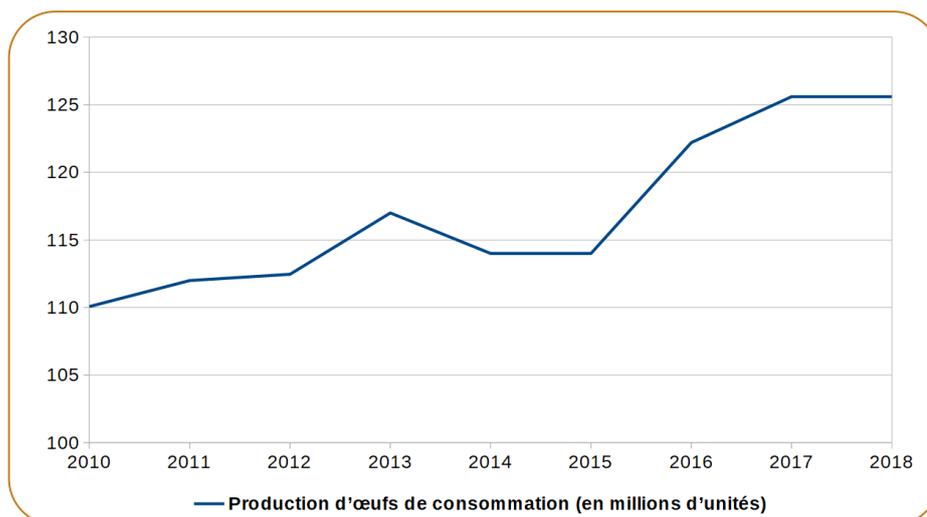
Valeur de la pro-
duction
21,4 M€
soit 16 % de la valeur
générée par les filières
animales

Les indépendants

2 % de la production
locale

Les chiffres de la production dans la filière

- En 2018, on estime que 125,6 millions d'œufs ont été produits, dont :
- 112 millions en œufs coquilles
 - 13,6 millions sous forme d'ovoproduits (environ 816 tonnes), dont :
 - 11 millions d'œufs sous forme liquide, frais ou congelé (660 tonnes)
 - 2,6 millions d'œufs durs conditionnés (156 tonnes)



Le marché

Le marché local

En 2018, la consommation moyenne est estimée à 147 œufs / habitant / an, contre 250 en métropole.

100 % des besoins du marché local en œufs coquille sont couverts par la production locale. Aucun œuf frais n'est importé à La Réunion. La concurrence vient des ovoproduits importés congelés ou sous forme de poudre, à destinations du secteur agro-alimentaire, produits de boulangerie notamment.

La quasi-totalité des œufs coquilles sont commercialisés de la façon suivante :

- GMS : 60 %
- Artisans (boulangeries, pâtisseries) : 30 %
- Marchés traditionnels : 10 %

Les ovoproduits sont commercialisés de la façon suivantes :

- Restauration collective : 45 %
- Industries agro-alimentaires : 39 %
- Restauration hors foyer : 8 %
- Artisans : 5 %
- GMS : 3 %

Prix

En moyenne, le prix moyen payé aux producteurs de la filière organisée est de 0,17 € l'œuf. Il n'y a pas de soutiens du POSEI sur la production d'œufs de consommation.

Importations

Importations d'ovoproduits (tonnes)			
Catégorie de produits	2009	2017	2018
Jaunes (poudre, liquides, ou congelés)	16,8	21,8	43,3
Blancs (poudre, liquides, ou congelés)	0	38,0	37,6
Blancs + jaunes (poudre, liquides, ou congelés)	115,4	76,8	34,0
Total	132,2	136,6	114,9

Les importations d'œufs coquilles frais sont quasi-inexistantes ; la production locale couvre la totalité des besoins en œufs coquilles frais.

En 2018, 115 tonnes d'ovoproduits ont été importés, en baisse de 16 % par rapport à 2017.

Exportations

Il est intéressant de noter que la filière œufs de La Réunion exporte une partie de sa production vers Mayotte, sous forme d'œufs coquilles frais uniquement.

Exportations d'œufs coquilles frais vers Mayotte (tonnes)			
Catégorie de produits	2009	2017	2018
Jaunes (poudre, liquides, ou congelés)	44,6	193,7	79,5

Données économiques de la filière

La production d'œufs et ovoproduits dans les comptes de l'agriculture

En 2018, la valeur de la production d'œufs et ovoproduits représentait 21,4 millions d'euros, soit 16,2 % de la valeur générée par les filières animales, et 5,1 % de la valeur totale de la production agricole.

Les soutiens publics à la filière

FEADER

Les investissements dans les bâtiments d'élevages et dans les outils agro-industriels peuvent être également soutenus. En 2018, 2,234 millions d'euros de subventions ont été versées pour des tels investissements, toutes filières animales confondues.

POSEI

L'approvisionnement en matières premières pour la fabrication d'aliments à La Réunion est soutenu par le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA), à hauteur d'environ 15,3 M€ par an toutes filières animales confondues.